

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

Dossiers: OF-EI-Gas-GO-S312 01
OF-EI-Gas-GO-S132 01
Le 10 février 2017

ERRATUM
ORDONNANCE GO-015-2017

Veillez noter que l'erreur typographique qui s'est glissée dans l'ordonnance d'exportation de gaz GO-015-2017 rendu par l'Office national de l'énergie le 9 février 2017 doit être corrigée comme suit :

RELATIVEMENT À une demande soumise par St. Lawrence Gas Company, Inc. (le demandeur) auprès de l'Office national de l'énergie en vue d'obtenir une ordonnance en vertu de l'alinéa 15 a)(i) du *Règlement de l'Office national de l'énergie concernant le gaz et le pétrole (Partie VI de la Loi)* (le Règlement); demande déposée sous le numéro de dossier OF-EI-Gas-GO-**S312** 01.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

La secrétaire de l'Office,

Original signé par L. George pour

Sheri Young